



## Membres du bureau

### Solenn COLIN

Secrétaire Générale  
Permanente UNSA/UPSAÉ  
DDTM 35  
solene.colin@ille-et-vilaine.gouv.fr

### Jacqueline GOUDOUX

Secrétaire Générale adjointe  
Permanente UNSA/UPSAÉ  
DDT 16  
jacqueline.goudoux@i-carre.net

### Delphine SANQUER

Trésorière  
Permanente fédérale  
DDTM 44  
delphine.sanquer@i-carre.net

### Marie-Pierre DAVID

Membre du bureau  
DDT 28  
marie-pierre.david@eure-et-loir.gouv.fr

### Marie-Hélène PICARD

Membre du bureau  
Permanente fédérale  
STRMTG  
Tel : 07 62 05 06 41  
marie-helene.picard@developpement-durable.gouv.fr

### Rachid RAHMOUNI

Membre du bureau  
Permanent fédéral  
DDT 28  
rachid.rahmouni@eure-et-loir.gouv.fr

### Vanessa TOGNETTI

Membre du bureau  
DGE  
vanessa.tognetti@developpement-durable.gouv.fr

## Flash UPSAÉ N° 02- Février 2021

Chèr.e.s collègues,

En cette période de vacances d'hiver, nous espérons que vous vous portez au mieux, tant physiquement que moralement, dans ce contexte sanitaire qui reste difficile. Pour celles et ceux qui ne sont pas (ou plus) en congés, nous espérons aussi que vos conditions de travail sont les meilleures possibles compte tenu des mesures de renforcement du télétravail.

### Entretiens professionnels

La campagne des entretiens professionnels 2020 est lancée, et la date de votre rendez-vous avec votre supérieur hiérarchique direct est certainement déjà prévue, puisque l'administration impose aux chefs de service une notification des comptes-rendus aux agents au 30 avril 2021 au plus tard.

Comme vous le savez, il s'agit d'un rendez-vous annuel important, et la préparation de cet entretien par vos soins est primordiale : il s'agit pour vous de préparer en amont, avec votre agenda 2020 à l'appui (car certaines dates s'oublient vite !) les différents éléments de bilan dont votre hiérarchie vous fera part, pour veiller à ce que la liste de tout ce que vous avez accompli l'année dernière soit complète.

À retenir : votre hiérarchie doit tenir compte des conditions de réalisation des objectifs dans lesquelles vous avez été placé.e. À cet égard, il est important que le contexte sanitaire ultra particulier de l'année 2020 soit pris en considération comme un élément majeur. De même, vos éventuels arrêts de travail durant l'année ne sont pas censés être retenus contre vous dans l'atteinte partielle (ou la non-atteinte) de certains objectifs.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous conseiller afin d'aborder cette étape annuelle importante avec le maximum de sérénité. À cet égard, un flash spécial à destination des adhérents de l'UNSA-UPSAÉ, sera envoyé aux alentours du 20 mars. Il vous conseillera sur la manière de négocier avec votre hiérarchie le contenu du compte-rendu avant notification, et sur les voies de recours qui s'offrent à vous en cas de contestation de celui-ci.

### Mobilité

Nous vous rappelons que la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être du cycle annuel de mobilité sera publiée **le 9 mars prochain**, sur l'intranet ministériel, en plus des postes vacants publiés « au fil de l'eau »



## Membres du bureau

### Solenn COLIN

Secrétaire Générale  
Permanente UNSA/UPSAÉ  
DDTM 35  
solene.colin@ille-et-vilaine.gouv.fr

### Jacqueline GOUDOUX

Secrétaire Générale adjointe  
Permanente UNSA/UPSAÉ  
DDT 16  
jacqueline.goudoux@i-carre.net

### Delphine SANQUER

Trésorière  
Permanente fédérale  
DDTM 44  
delphine.sanquer@i-carre.net

### Marie-Pierre DAVID

Membre du bureau  
DDT 28  
marie-pierre.david@eure-et-loir.gouv.fr

### Marie-Hélène PICARD

Membre du bureau  
Permanente fédérale  
STRMTG  
Tel : 07 62 05 06 41  
marie-helene.picard@developpement-durable.gouv.fr

### Rachid RAHMOUNI

Membre du bureau  
Permanent fédéral  
DDT 28  
rachid.rahmouni@eure-et-loir.gouv.fr

### Vanessa TOGNETTI

Membre du bureau  
DGECC  
vanessa.tognetti@developpement-durable.gouv.fr

le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois sur le [portail intranet ministériel](#) ainsi que sur la [Place de l'Emploi Public](#).

## Promotions

Les MTE-MCTRCT-MM nous ont récemment communiqué le nombre de postes à pourvoir par promotion sur tableau d'avancement (promotion de grade) et sur liste d'aptitude (promotion de corps). Ainsi on dénombre :

- 58 postes sur la liste d'aptitude de SACDD-CN ;
- 118 postes sur le tableau d'avancement de SACDD-CS ;
- 97 postes sur le tableau d'avancement de SACDD-CE ;
- 22 postes sur la liste d'aptitude d'AAE.

## Concours et examens professionnels

Nous vous faisons part ci-après du calendrier prévisionnel des concours et examens 2021 mis à jour et corrigé, en vous présentant toutes nos excuses quant aux erreurs apparues dans le tableau communiqué dans notre flash de janvier 2021.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous y avons ajouté le nombre prévisionnel global de postes à pourvoir pour chacun des examens et concours, avec un point de vigilance toutefois : les éléments dont nous disposons actuellement ne détaillent pas encore le nombre des postes à pourvoir selon la spécialité AG ou CTT.

Par ailleurs, les mesures sanitaires lors du passage d'épreuves de concours et examens ont récemment été prolongées jusqu'au 31 octobre 2021\* : des changements dans les modalités, le calendrier ou la nature des épreuves sont donc encore possibles, suivant l'état des mesures qui s'imposeront nationalement pour limiter au maximum la contamination par la Covid-19.

Ce même décret permet aussi la **prolongation de l'usage des listes complémentaires** des concours et examens professionnels jusqu'au 31 octobre 2021 pour faire face à certaines vacances de postes.

Nous vous souhaitons bon courage. Portez-vous bien !

L'équipe UNSA-UPSAÉ

\* [Décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19](#)

| Grades         | Intitulé des examens et concours            | Conditions d'accès   | Nature et planning des épreuves<br>Administration générale |  |   | Planning des épreuves<br>Contrôle des Transports Terrestres |  |  |
|----------------|---|--|--|--|---|---|--|--|
|                |   |  | Inscriptions   | Admissibilité  | Admission   | Inscriptions  | Admissibilité  | Admission  |
| Classe normale | Concours externe                            | Candidats titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau bac) ou qualification reconnue comme équivalente  | Du 16/02/2021 à 12h au 16/03/2021 à 17h                    | <b>cas pratique</b> à partir d'un dossier de maximum 20 pages – 3h – coef 3<br><b>le 21/04/2021.</b><br><b>Questionnaire</b> : 6 à 9 QRC, dont questions communes sur dossier (max. 10 pages) et questions sur 1 des 4 options au choix (GRH, comptabilité et finances, problèmes économiques et sociaux, enjeux contemporains de la France et de l'UE) – 3h – coef 2<br><b>le 22/04/21.</b> | Entretien avec le jury sur texte court de culture générale administrative – 25 mn dont 10 d'exposé (25 mn de préparation) – coef 4 (dates non connues).<br>Fiche individuelle de renseignement. |   |  |  |
|                | Concours interne (commun aux 2 spécialités) | Fonctionnaires et agents des 3 fonctions publiques, militaires et agents en fonction comptant au moins 4 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours | Du 16/02/2021 à 12h au 16/03/2021 à 17h                    | cas pratique à partir d'un dossier de maximum 20 pages – 3h – coef 3.<br>le 21/04/2021   | Entretien avec le jury : 25 mn dont 10 d'exposé – coef 4 (dates non connues).<br>Dossier RAEP.  | Du 16/02/2021 à 12h au 16/03/2021 à 17h.                    | cas pratique à partir d'un dossier de maximum 20 pages – 3h – coef 3.<br>le 21/04/2021 | Entretien avec le jury : 25 mn dont 10 d'exposé – coef 4 (dates non connues).<br>Dossier RAEP. |

| Grades                 | Intitulé des examens et concours               | Conditions d'accès  | Nature et planning des épreuves Administration générale |               |           | Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres                       |   |  |
|------------------------|--|---|---|---------------|-----------|--|---|--|
|                        |  |   | Inscriptions  | Admissibilité | Admission | Inscriptions   | Admissibilité   | Admission  |
| Classe normale (suite) | Examen professionnel (plan de requalification) | Agents de catégorie C justifiant de 9 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours   | Non activé en 2021                                      |               |           |  |   |  |
|                        | Examen professionnalisé (déprécarisation)      | Agents contractuels relevant des ministres chargés de l'écologie, du développement durable et du logement, des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de ces ministres ainsi que des autorités administratives indépendantes qui leur sont rattachées |   |               |           |  |   |  |
| Classe supérieure      | Concours externe                               | Candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classée au moins niveau 3 (bac + 2) ou d'une qualification reconnue comme équivalente Être titulaire du permis de conduire (pour la spécialité CTT uniquement)                                | N'existe pas pour cette spécialité                      |               |           | <a href="#">Arrêté du 30 décembre 2020</a> : du 11/01/2021 au 12/02/2021 à 12h | 23/03/21. Résultats admissibilité dès le 11/05/2021.      | Dossier RAEP pour le 25/05/2021 à 12h. Oral du 14/06/2021 au 18/06/2021. Résultat de l'admission dès le 28/06/2021.  |
|                        | Concours interne                               | Fonctionnaires et agents des 3 FP, militaires et agents justifiant au moins de 4 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours Être titulaire du permis de conduire (pour la spécialité CTT uniquement)   | N'existe pas pour cette spécialité                      |               |           | <a href="#">Arrêté du 30 décembre 2020</a> : du 11/01/2021 au 12/02/2021 à 12h | 23/03/21. Résultats de l'admissibilité dès le 11/05/2021. | Dossier RAEP pour le 25/05/2021 à 12h. Oral du 14/06/2021 au 18/06/2021. Résultats de l'admission dès le 28/06/2021. |

| Grades                    | Intitulé des examens et concours                              | Conditions d'accès  | Nature et planning des épreuves Administration générale                        |   |   | Planning des épreuves Contrôle des Transports Terrestres                             |   |  |
|---------------------------|---|---|--|---|---|--|---|--|
|                           |   |   | Inscriptions   | Admissibilité   | Admission   | Inscriptions   | Admissibilité   | Admission  |
| Classe supérieure (suite) | Examen professionnel  | Fonctionnaire de catégorie C justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 11 ans de services publics.  | <a href="#">Arrêté du 17 décembre 2020</a> : du 12/01/2021 au 16/02/2021 à 17h | Questionnaire : 2 à 4 questions à partir d'un dossier de maximum 15 pages – 2h – coef 3.<br><b>le 25/05/21.</b> Résultats de l'admissibilité le 07/07/2021. | Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4.<br><b>Dossier RAEP pour le 17/09/2021.</b><br><b>Oral du 04/10/2021 au 08/10/2021.</b> Résultats de l'admission le 15/10/2021.  |  |   |  |
|                           | Concours professionnel : 59 postes à pourvoir (nombre global) | Fonctionnaires depuis au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emploi de catégorie B ayant atteint le 4ème échelon de SACDD-CN                       | <a href="#">Arrêté du 15 décembre 2020</a> : du 08/02/2021 au 12/03/2021 à 12h | Questionnaire: 2 à 4 questions à partir d'un dossier de maximum 15 pages - 2h – coef 3<br><b>le 07/09/21.</b> Résultats de l'admissibilité le 27/10/2021.   | Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 .<br><b>Dossier RAEP pour le 03/11/2021.</b><br><b>Oral du 22/11/2021 au 26/11/2021.</b> Résultats de l'admission le 29/11/2021  | <a href="#">Arrêté du 28 décembre 2020</a> : du 29/03/2021 à 12h au 30/04/2021 à 12h | 14/09/21. Résultats d'admissibilité le 19/10/2021.                            | Dossier RAEP pour le 29/10/2021.<br>Oral le 15/11/2021. Résultats de l'admission le 22/11/2021.                              |
| Classe exceptionnelle     | Concours professionnel : 48 postes à pourvoir (nombre global) | Fonctionnaires au moins 1 an au 5ème échelon de SACDD-CS au 1 <sup>er</sup> jour des épreuves et au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B. | <a href="#">Arrêté du 1er février 2021</a> : du 08/03/2021 au 09/04/2021 à 12h | Note de synthèse 3h – coef 3.<br><b>le 21/09/21.</b> Résultats de l'admissibilité dès le 04/11/2021   | Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4.<br><b>Dossier RAEP pour le 19/11/2021.</b><br><b>Oral du 06/12/2021 au 10/12/2021.</b> Résultats d'admission dès le 13/12/2021. | <a href="#">Arrêté du 18 janvier 2021</a> : du 19/04/2021 au 14/05/2021 à 12h        | Epreuve écrite le 21/09/2021. Résultats de l'admissibilité dès le 04/11/2021. | <b>Dossier RAEP pour le 19/11/2021.</b><br><b>Oral du 06/12/2021 au 10/12/2021.</b> Résultats d'admission dès le 13/12/2021. |

| Corps   | Intitulé des examens et concours                              | Conditions d'accès  | Nature et planning des épreuves (pas de spécialité) |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
|   |   |   | Inscriptions  | Admissibilité   | Admission   |
| <b>Corps des attachés d'administrations de l'État (AAE)</b> | Examen Professionnel MTE : 44 postes à pourvoir               | SACDD ayant accompli au moins 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent au 1er janvier de l'année de l'examen | Du 11/05/2021 au 15/06/2021                         | Note de synthèse ou cas pratique – 4h (coef 2).<br><b>Le 09/09/2021.</b><br>Résultats de l'admissibilité dès le 20/10/2021. | Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé de carrière (coef 2).<br>Dossier RAEP pour le 26/10/2021.<br><b>Oral du 15 au 19/11/2021.</b><br>Résultats de l'admission dès le 24/11/2021. |
|   | <a href="#">Concours externe IRA (session printemps 2021)</a> | licence ou titre ou diplôme classé au moins au niveau II (nouvelle nomenclature : niveau 6), ou équivalence   | Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h                   | Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2.<br><b>le 24/03/21</b>   | Entretien avec le jury : 30 mn dont 5 de présentation ; coef 7 + fiche individuelle de renseignement.<br><b>Dates des oraux non connues.</b> Début de scolarité IRA le 01/09/21.            |
|   | <a href="#">Concours interne IRA (session printemps 2021)</a> | être déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels), totalisant au moins 4 ans de services publics  | Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h                   | Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2.<br><b>le 24/03/21</b>   | Entretien avec le jury : 30 mn dont 5 de présentation ; coef 7 + dossier RAEP.<br><b>Dates des oraux non connues.</b> Début de scolarité IRA le 01/09/21.                                   |
|   | <a href="#">3ème concours IRA (session printemps 2021)</a>    | au moins 5 ans dans le secteur privé ou en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association                                      | Du 14/12/2020 au 25/01/2021 à 18h                   | Cas pratique – 4h coef 5 + QCM (1h30) coef 2.<br><b>le 24/03/21</b>   | Entretien avec le jury : 30 mn dont 5 de présentation ; coef 7 + dossier RAEP.<br><b>Dates des oraux non connues.</b> Début de scolarité IRA le 01/09/21.                                   |

# Adhésion 2021

Les sollicitations au quotidien de la part des SACDD sont nombreuses, qu'elles soient liées à tous les aspects de la vie professionnelle des agents ou aux nouvelles procédures concernant les mobilités, notamment et plus globalement les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

**L'accompagnement individuel et/ou collectif** que nous assurons et développons depuis plusieurs années, répondant ainsi aux questions qui vous préoccupent, donne tout son sens à la notion de conseil qui nous est chère. Que ce soit en matière de gestion des SACDD ou lors de négociations en groupe d'échanges avec la DRH, l'enrichissement est mutuel et c'est cette connaissance des agents qui nous donne toute légitimité auprès de la DRH.

**Vous faites partie d'un corps, d'une catégorie mais chacun.e d'entre vous est unique et chaque interrogation est importante et doit être traitée.**

**Adhérez et rejoignez l'UNSA-UPSAÉ pour un syndicat encore plus fort !  
L'adhésion conforte notre légitimité et notre crédibilité vis-à-vis de  
l'administration et nous permet de mieux vous conseiller et vous défendre.  
Renouvelez-nous votre confiance dès aujourd'hui**

**Soyez acteur de votre avenir !**

*Le crédit d'impôt, correspondant à 66 % du montant versé au cours de l'année fiscale de référence, est maintenu dans le cadre du système du prélèvement à la source*



Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend.

## BULLETIN D'ADHÉSION 2021

NOM :  Prénom :

Etablissement / service :

Grade :  SACDD CN  SACDD CS  SACDD CE

Année de naissance :

Adresse Professionnelle : Dépt  Ville

Numéro et rue :

Tel :

Mail de contact :

Primo adhérent (38 €)

Renouvellement d'adhésion (58 €)

Mode de paiement :  Chèque  Virement accès à l'iban

---

### Bulletin à retourner à l'adresse :

Adresse du trésorier :

DDTM 44 - 10 boulevard Gaston Serpette

BP 53606 44036 Nantes Cedex 1

à l'attention « Personnel et confidentiel » de Delphine SANQUER Trésorière UNSA UPSAE

accompagné de la cotisation annuelle de 38 € pour une première adhésion ou de 58 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

**Merci d'en informer préalablement à l'envoi :** [upsae@i-carre.net](mailto:upsae@i-carre.net)

Je déclare adhérer à l'UNSA-UPSAE et autorise l'utilisation de mes informations exclusivement à des fins de développement syndical de l'UNSA

### RÉDUCTION D'IMPÔTS

Les services des impôts n'exigeant plus systématiquement de fournir l'attestation, cette dernière ne vous sera adressée que sur demande expresse

#### **Pour les salariés imposables**

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

Pour une primo adhésion de 38 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 12,92 €  
Pour un renouvellement de 58 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 19,72 €

#### **Pour les salariés non imposables,**

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée.

Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

Pour une primo adhésion de 38 €, on me rembourse 25,08 €, coût final de ma cotisation 12,92 €  
Pour un renouvellement de 58 €, on me rembourse 38,28 €, coût final de ma cotisation 19,72 €

Références : article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)